

La remise en ordre des indices terminaux

La fusion des carrières a créé un profond malaise dans l'encadrement à la DGFIP. Nous vous présentons ci-après l'analyse de la situation et les propositions de nos associations.

La problématique des indices terminaux

. Contexte et historique

En droit de la fonction publique, les grades et les corps sont comparés entre eux en fonction de leurs modes d'accès et de leurs indices terminaux.

En ce qui concerne la catégorie A, (à partir d'inspecteur), on distingue généralement une filière courte plus sélective (avec un recrutement majoritaire par concours) et une filière longue (mutations/promotions avec sélection sur dossier ou entretien).

Une autre clé de comparaison inter-ministérielle est la proportion de chaque grade par rapport à l'ensemble de la catégorie A.

La fusion des grades TP-RP-IDEF a créé un nouveau grade " inspecteur divisionnaire" à deux classes, spécifique à la DGFIP.

L'attribution de l'indice unique des TP1 (985) au 3e échelon des IDIV HC (au lieu de 966 pour les IDEF, 3e échelon) a contredit la hiérarchie des grades,

Or les conditions d'accès au grade d'IDIV sont nettement moins restrictives et la carrière plus linéaire (accès à la hors classe essentiellement par ancienneté) alors que l'accès aux grades d'IP et AFIPA est doublement sélectif.

De plus il n'y a pas eu de réelle définition des postes accessibles aux différents grades, ce qui renforce le sentiment de déclassement des IP et AFIPA.

Ainsi notre recrutement est beaucoup plus sélectif et historiquement, les directeurs se sont toujours appuyés sur nos grades pour mettre en œuvre les évolutions stratégiques de notre administration.

. la situation des IP au sein de la Fonction publique

Ce grade correspond au grade d'attaché principal.

L'indice terminal actuel d'IP est conforme à la grille fonction publique.

. Les particularités de la DGFIP : la situation des IDIV et des AFIPA

Ces deux grades sont des spécificités de la DGFIP ;

La DGFIP a donc une plus grande latitude dans ses propositions.

– **La carrière courte : les AFIPA**

La filière courte des AFIPA, sur la base des concours internes, est très en deçà de ce qu'elle est dans les autres administrations, qu'il s'agisse d'un directeur des douanes comparable (indice terminal HEA) ou même d'un attaché hors classe (qui dispose d'un échelon spécial HEA 3).

– **La carrière longue : les IDIV**

La filière longue, à l'ancienneté, des Inspecteurs Divisionnaires, est, en revanche, extrêmement privilégiée à la DGFIP avec une grille très au-dessus de ce qu'elle est dans le reste de la fonction publique.

Avec une filière courte et une filière longue qui terminent au même indice, aussi peu différenciées, la DGFIP est une anomalie dans le spectre administratif français.

. **Les conséquences de cette anomalie**

Les grades étant classés en fonction de l'indice sommital, les IDIV apparaissent de plus en plus comme les équivalents des AFIPA.

Cette dérive, contre laquelle nous n'avons pas cessé de mettre en garde la DG, a pris tout son sens lors des nominations AFIP fin de carrière dans lesquelles les AFIPA et IDIV ont été promus proportionnellement au nombre des candidats, ce qui revient à considérer que les AFIPA et les IDIV HC sont au même niveau.

Par ailleurs, les IP en sont exclus.

L'effet est dévastateur.

Ce classement a des impacts négatifs dans la carrière du cadre notamment :

- demande de détachement ou mobilité hors DGFIP.
- règles de gestion pour l'accès aux postes comptables C1 (la hiérarchie se trouve même, dans ce cas, actuellement inversée).

La demande des IP, IDIVHC-ex IP et AFIPA de la DGFIP

Compte tenu des spécificités de nos missions, les indices terminaux des 3 premières catégories d'employés supérieurs doivent être les suivants :

- **AFIPA : HEA 3**
- **IP et IDIV HC- ex IP : HEA 1**
- **IDIV HC : 1015**

Nous demandons ainsi à retrouver notre place dans la fonction publique, par une projection de cette hiérarchie dans le cadre du protocole parcours professionnels carrières rémunérations (PPCR).

Bruno BIROUSTE
Président de l'ANIPAFIPA

Christine MAZIERE
Présidente de L'ADAFIPA

Daniel ANDRE
Président de l'UNIP